



DEC112974INSIS

Décision portant nomination de Monsieur BILA Stéphane en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur BILA Stéphane, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques Antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BILA Stéphane demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR6172 - Limoges

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur BILA Stéphane percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17/01/2012


Alain Fuchs